

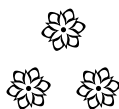
d'un transbordement idéologique inaperçu (?), du catholicisme intégral au libéralisme catholique. Il faut le dire clairement une fois pour toutes <sup>19</sup>. »

<sup>19</sup> — Le point d'interrogation entre parenthèses semble signifier un certain scepticisme sur le caractère involontaire que suggère le mot « inaperçu ». Certes, le transbordement idéologique en question n'a pu être innocent chez tous les membres de ces associations.

Cet article du « père Torquemada » complète opportunément les informations contenues dans l'ouvrage de ses compatriotes Agnoli et Tauffer : TFP : « Le Masque et le Visage <sup>20</sup> ».

*Sodalitium*, mai 1998.

<sup>20</sup> — Voir *Le Sel de la terre* 7, 8 et 10.



### ☞ *La Nef*, nos rois, les papes

Le mensuel *La Nef* (qui est sans doute, en France, le principal organe des catholiques ralliés à Vatican II en 1988) s'intéresse à son tour à la question des fautes de nos rois et y consacre un dossier dans son numéro de juin 1998, sous le titre « Les rois de France ont-ils été fidèles à la catholicité ? » Deux historiens sont invités à débattre, l'un comme procureur (Jean Dumont), l'autre comme avocat de la défense (Yves Chiron), avant que le chroniqueur-maison, Jean-Marie Paupert, ne donne sa conclusion.

Sur le fond, les plaidoyers de Dumont et Chiron n'offrent guère de surprise : les thèmes développés sont bien connus des lecteurs du *Sel de la terre* <sup>21</sup>, même s'ils sont enrichis, de part et d'autre, de détails

<sup>21</sup> — Ce débat sur les fautes de la royauté d'ancien régime a été abondamment documenté dans les numéros 17 (p. 235-288) et 19 (p. 361-381 et 400-407) du *Sel de la terre*. Voir aussi le courrier des lecteurs du n° 23 (p. 221-232, avec un rectificatif dans le n° 25, p. 206) et la recension de l'ouvrage de Jean DUMONT dans le n° 24 (p. 166-170). En sens contraire, Michel FROMENTOUX a développé ses vues dans *l'Action française-hebdo* du 11 juillet 1996, puis du 24 avril 1997.

intéressants. Sur la forme, il est amusant de constater la différence de style entre les deux débatteurs : autant Dumont est passionné, véhément, direct, autant Chiron se montre prudent, souple, nuancé. Emporté par son élan, le premier en vient par exemple à présenter le vœu de Louis XIII comme une manœuvre de diversion montée par Richelieu pour contenter le parti dévot, malgré le soutien apporté aux protestants allemands, et il omet de préciser que ce vœu a été demandé par Dieu et visiblement béni par lui <sup>22</sup>.

En face, Yves Chiron veut construire un plaidoyer équilibré où les arguments de l'accusation et de la défense se contrebalancent objectivement avant de laisser l'avantage aux seconds. Il ne prétend donc pas justifier absolument la politique de tous nos rois mais renvoie dos à dos :

- ceux qui « justifient les actes les plus contestables de certains rois de France par la raison d'État et la sauvegarde de l'unité de la nation » (allusion, sans doute, à certains historiens d'Action française) ;
- et ceux qui « parlent de “reniements” et voient l'histoire de la monarchie fran-

<sup>22</sup> — Voir *Le Sel de la terre* 19, p. 181-182.

çaise depuis Philippe le Bel comme un déclin qui débouche, logiquement, sur la tragédie et les persécutions de la Révolution » (allusion plus ou moins exacte au dossier publié sur le sujet dans le n° 17 du *Sel de la terre* 23).

#### Argument principal :

Il est hasardeux de considérer que, d'un des derniers capétiens directs (Philippe le Bel) aux Bourbons, en passant par les Valois, il y a eu exacte continuité de pensée et d'action dans les rapports avec l'Église et dans l'exercice de la monarchie chrétienne.

Argument repris et développé tout au long de l'article :

- [L'attentat d'Anagni, contre Boniface VIII] ne fut pas une sorte d'acte fondateur d'un laïcisme royal et national qui serait allé, depuis, en s'aggravant.

- On aurait tort de voir [dans la Pragmatique Sanction de 1438] le début d'une politique envers l'Église qui n'aurait plus varié et aurait abouti, logiquement, à la Constitution civile du clergé de 1791.

En conclusion, Yves Chiron pose la question :

Y a-t-il eu, au fil des siècles, montée progressive du laïcisme et de l'absolutisme au détriment de l'Église ?

C'est en effet la question essentielle. Mais la suite évite habilement d'y répondre :

Je ne crois pas que saint Louis ait été le dernier roi véritablement chrétien en France, même s'il reste un modèle achevé. Les rois de France sont restés, jusqu'à la Révolution, d'authentiques souverains chrétiens. Le sacre n'est pas rien. Certes, certains souverains ont été des pécheurs publics à cause de leurs mœurs, d'autres

ont mené une politique extérieure qui, dans certains de ses aspects, est contestable. Mais les rois de France ne furent ni pires ni meilleurs que les autres souverains catholiques de l'époque moderne. Et si l'idéal de chrétienté s'est disloqué – ce que l'on doit regretter – la faute n'en revient pas à la France. Dès lors, il a fallu aux rois de France mener une politique extérieure marquée par un certain pragmatisme où la défense de l'intérêt national primait.

Voilà qui laisse de côté le fond du problème. La France a-t-elle, oui ou non, une mission providentielle (et d'ordre surnaturel) à remplir ? Si oui (et les papes l'ont affirmé à plusieurs reprises), ne doit-on pas constater que les gouvernants français ont peu à peu perdu le sens de cette mission pour ne plus considérer, précisément, que « la défense de l'intérêt national » (temporel) ?

Il est évident qu'il n'y a pas, de Philippe le Bel à la Révolution, « exacte continuité de pensée et d'action » chez les gouvernants successifs de la France. Il n'y a jamais, dans l'histoire, de développement parfaitement logique, cohérent, linéaire : la liberté des hommes et la complexité de la psychologie humaine l'interdisent. Mais cela empêche-t-il d'apercevoir, d'un siècle à l'autre, certaines constantes, des traits communs et même la permanence d'un état d'esprit qui évolue, bien sûr, reflue ou progresse selon les périodes, rencontre plus ou moins de résistance selon les personnes, se manifeste dans tel ou tel domaine selon les caractères et les circonstances, mais ne disparaît jamais totalement et, globalement, tend plutôt à augmenter au fur et à mesure que l'on approche de la Révolution ? Comment ne pas voir, au cours des siècles, le développement de ce faux nationalisme (analogue au faux messianisme qui en est venu à crucifier le Messie) qui, au lieu de faire du roi de France le lieutenant du Christ-Roi, tend à considérer avant tout la grandeur temporelle de la France et

23 — Yves CHIRON ne nomme pas ici *Le Sel de la terre*, mais l'avait fait dans un article paru dans le quotidien *Présent* du 29 mars 1997. Il est revenu sur la figure de François I<sup>er</sup> dans *Présent* du 23 mai 1998.

donc, insensiblement, à y soumettre l'Église ? (Ce faux nationalisme en viendra d'ailleurs, en 1793, à guillotiner le roi).

On s'étonne également de voir affirmer comme une évidence, sans preuve ni discussion, que François I<sup>er</sup> s'allia avec les protestants et les Turcs « par nécessité géopolitique » parce que notre pays était soumis « à une menace sans pareille ». Car la chose est contestée. René Guerdan, par exemple, a montré que François I<sup>er</sup> était bien de taille à résister à Charles Quint sans faire appel aux barbaresques, et que s'il s'allia avec les Turcs, ce fut moins pour défendre la France que pour reconquérir le Milanais <sup>24</sup>. Jean Dumont a repris la même démonstration <sup>25</sup>. N'aurait-il pas fallu, au moins, discuter ces vues, si l'on voulait les nier ?

Ces remarques faites – et elles étaient nécessaires pour éviter de renvoyer Jean Dumont et Yves Chiron dos à dos comme après un match nul – il faut féliciter les deux avocats d'avoir plaidé chacun la cause qui lui était assignée avec compétence, talent, honnêteté et, surtout, sans renier les principes fondamentaux de la chrétienté. (Même si, par une sorte d'application rétroactive de la distinction entre thèse et hypothèse – si chère à certains catholiques libéraux du XIX<sup>e</sup> siècle –, Yves Chiron absout un peu rapidement nos rois, il ne conteste pas la valeur des principes oubliés par ceux-ci.) Cette orthodoxie doctrinale peut sembler aller de soi dans une revue catholique ; la suite, hélas, prouve le contraire.

\*  
\* \*

<sup>24</sup> — Voir le passage de René GUERDAN cité dans *Le Sel de la terre* 19, p. 404-405.

<sup>25</sup> — Voir la recension de son ouvrage dans *Le Sel de la terre* 24, p. 168.

Tout change en effet lorsque, après les invités, intervient le chroniqueur-maison. Il déclare ne pas vouloir départager les deux historiens : « Ce serait de ma part outrepassant, voire ridicule ». Mais il fait pire encore ; il les contredit tous les deux à la fois, et sur des vérités essentielles : utilité du sacre des rois, nécessité de la chrétienté, nocivité intrinsèque de la Révolution. Lisons plutôt :

La notion même de sacre des rois (et empereurs), qui plus est par le sacrement des huiles saintes sacramentelles, introduit au cœur même du dispositif – qui, dès l'origine, a structuré nos sociétés – la pire des confusions : le roi n'est-il pas sacré, tout comme l'évêque (et le prêtre) et le pape ? Étonnez-vous après cela des folles fantasmagories gallicanes (...) !

J. M. Paupert ne se contente donc pas d'affirmer que certains gallicans ont faussé le sens du sacre ; c'est le sacre lui-même, le sacre tel que l'a reçu saint Louis, tel que saint Thomas et Léon XIII l'ont expliqué <sup>26</sup>, tel que sainte Jeanne d'Arc l'a voulu pour Charles VII, qui est pernicieux. Pourquoi ? Parce qu'il introduit une confusion entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux. D'ailleurs, prétend-il :

Il ne saurait y avoir deux sortes de sacré : le sacré religieux et le sacré profane (dont l'expression même apparaît clairement comme une contradiction dans les termes).

La contradiction est créée de toutes pièces. Il est évident que *sacré* implique *religieux* et s'oppose à *profane*, mais la question est ailleurs : n'y a-t-il pas, dans l'ordre temporel lui-même, des réalités qui ont par nature un lien spécial avec Dieu et échappent ainsi partiellement au domaine profane pour rejoindre le sacré ? C'est le cas du mariage qui, déjà dans l'ordre naturel,

<sup>26</sup> — Voir textes cités par Emmanuel VICART, « La signification théologique du sacre de nos rois », *Le Sel de la terre* 17, p. 93 et 110.

avant même d'être élevé par Notre-Seigneur à la dignité de sacrement, est une réalité sacrée <sup>27</sup>. De même, l'autorité a un caractère sacré en tant qu'elle vient de Dieu <sup>28</sup>. Il est donc parfaitement convenable qu'une certaine dignité religieuse soit jointe à l'autorité politique. Le cumul des fonctions religieuses et politiques est d'ailleurs une constante dans l'antiquité, et l'on se demande vraiment comment Paupert peut invoquer l'autorité de Georges Dumézil pour laisser entendre le contraire.

Il est donc convenable que, dans l'ordre surnaturel également, l'autorité politique soit sacralisée par l'Église. D'ailleurs, le Christ étant roi non seulement de l'Église mais aussi de la société temporelle, il est normal qu'un roi catholique, se reconnaisse publiquement le *lieu-tenant* du Christ-Roi. Le sacre royal est d'abord l'affirmation publique de cette vérité essentielle.

Cette signification du sacre a suffisamment été étudiée dans cette revue pour que nous n'insistions pas davantage <sup>29</sup>. On a compris toutefois que, derrière le sacre, c'est la notion même de chrétienté qui est attaquée par J. M. Paupert qui, logiquement, en arrive à justifier la Révolution :

Voilà pourquoi il a fallu, hélas, la douloureuse, sanglante même, gésine de l'histoire et de ses révolutions pour couper définitivement le cordon ombilical qui n'eût jamais dû exister entre le Trône et l'Autel, entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Il n'y aurait jamais dû avoir de pouvoir temporel des papes ni des évêques ; ni de pouvoir spirituel des empereurs et rois... ni des présidents de la

république. Ces accouplements contre-nature produisirent des monstres qui ne pouvaient périr que dans des flots de sang.

En ce sens-là, le plus précis, il me semble qu'on ne peut faire remonter la naissance de l'esprit laïque qu'aux révolutions. — Je parle ici, bien sûr, du véritable « esprit laïque » et de l'authentique laïcité que j'aime qualifier de positive (...).

C'est la thèse libérale dans toute sa splendeur : les excès de la Révolution sont certes condamnables, mais, dans le fond, elle a accompli une bonne œuvre, qui, de toute manière était nécessaire. Au passage Paupert tombe sous le coup de multiples condamnations pontificales, mais cela l'émeut-il ?

- Se rend-il compte, par exemple, que ses propos contre le pouvoir temporel des papes et des évêques reprennent exactement les erreurs condamnées dans les propositions 24, 27, 75 et 76 du *Syllabus* <sup>30</sup> ?

- Sur les rapports entre l'Église et l'État, ses propos sont trop flous pour pouvoir être rigoureusement analysés (que représente le cordon *ombilical* entre le Trône et l'Autel ?) ; ils semblent néanmoins difficilement conciliables avec l'enseignement de l'Église <sup>31</sup>.

- Car sur la *laïcité positive*, sa thèse est trop claire pour être défendable : il ne peut s'agir de la *saine et légitime laïcité de l'État* dont parlait Pie XII, car celle-ci, qui implique seulement *distinction* et non *sépara-*

<sup>30</sup> — DS 2924, 2927, 2975 et 2976. Voir aussi *Le Sel de la terre* 24, p. 45-48.

<sup>31</sup> — Pour Lamennais ou Maritain le Moyen Âge fut l'enfance des nations chrétiennes qui, nées de l'Église, étaient alors dirigées par elle. Aujourd'hui adultes, elles prennent légitimement leur autonomie (voir le magistral ouvrage de l'abbé MEINVIELLE : *De Lamennais à Maritain*, Paris, La Cité catholique, 1956, p. 23-32). En parlant de *couper le cordon ombilical*, Paupert veut-il reprendre la même idée ? Il emploie en tout cas une image encore plus forte. — Pour un exposé de la doctrine catholique sur les rapports entre l'Église et l'État, voir *Le Sel de la terre* 25, p. 22-27.

<sup>27</sup> — Voir LEON XIII, encyclique *Arcanum* du 10 février 1880.

<sup>28</sup> — LEON XIII, encyclique *Diuturnum*, voir particulièrement EPS-PIN 104.

<sup>29</sup> — Voir VICART Emmanuel, « La signification théologique du sacre de nos rois », *Le Sel de la terre* 17, et DE CACQUERAY abbé Régis, « De la nature théologique du sacre », *Le Sel de la terre* 23.

tion des pouvoirs, vient de Notre-Seigneur (*Rendez à César...*) et, précisait le pape, est une tradition de l'Église<sup>32</sup>. La laïcité « positive » de notre auteur est au contraire d'origine révolutionnaire. Qu'est-elle donc sinon le refus par l'État de se soumettre à la religion catholique ? Qu'elle soit ensuite « positive », c'est-à-dire non hostile (voire favorable) à la religion ne l'empêche pas d'être purement et simplement le laïcisme condamné entre autres par *Immortale Dei* de Léon XIII (1<sup>er</sup> novembre 1885) ou *Quas Primas* de Pie XI (11 décembre 1925).

Restons-en là, car nous aurions sans doute tort d'être trop sévère avec un auteur qui a tout de même évolué dans le bon sens depuis une vingtaine d'années : autrefois à l'avant-garde du progressisme et du modernisme, il a aujourd'hui renié ses er-

<sup>32</sup> — PIE XII, allocution du 23 mars 1958, EPS-PIN 1284.

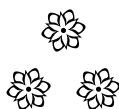
reurs sur le dogme et la morale. Peut-être retrouvera-t-il également, un jour, la doctrine catholique sur la royauté sociale du Christ ?

Mais, au-delà de la personne de J. M. Paupert, c'est sa position de chroniqueur attiré du principal organe des ralliés de 1988 qui importe. Les thèses qu'il énonce ainsi, apparemment sans susciter aucune réaction, ne prouvent-elles pas à l'évidence que leur ralliement à Vatican II fut bien un ralliement à la révolution ?

Dans son numéro de juin 1998, dix ans après les sacres, *La Nef* pouvait sans doute difficilement nous offrir une meilleure justification de la décision de Mgr Lefebvre.

Louis Medler

*La Nef* (B.P. 70 – 78640 Les Essarts-Le-Roi), n° 84 de juin 1998, p. 18-30.



### ☞ *Duns Scot, la rigueur de la charité*

La théologie et la philosophie médiévales post-thomistes suscitent un grand intérêt depuis quelques années. Cela vaut en particulier pour Duns Scot, déclaré bienheureux par Jean-Paul II en 1993. Dans un opuscule dense de 16 pages, O. Boulnois résume l'essentiel des thèses du docteur subtil.

État de la question

L'œuvre de Scot s'inscrit dans le cadre de la critique de l'aristotélisme qui commence à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Pour O. Boulnois<sup>33</sup>, il ne faut pas voir Thomas et Scot comme deux figures antagonistes : « Ils sont traversés par un même courant de l'histoire » (page 16). Scot remodèle la métaphysique en élaborant ses concepts en vue d'une synthèse théologique. « Scot inaugure l'ère de la métaphysique comme

<sup>33</sup> — Sur O. Boulnois, voir *Le Sel de la terre* 18, p. 221, le compte-rendu du colloque de la revue *Communio*.

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**